

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2403)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 51

présenté par
M. Izard et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.